

Communication et innovation dans le secteur agroalimentaire

Code formation
CIAA



2 jours

700€ H.T.
Déjeuners inclus

Dijon
France

Intervenants
Enseignants-chercheurs

Public
Chargés de communication,
marketing

Formations
complémentaires
Communiquer autour du vin
et de la gastronomie (CRGV)
Communiquer autour de
l'alimentation-santé (ASBR)

Contact
+33(0)3 80 39 66 17
chantal.boras@sayens.fr

En collaboration avec :



Programme

✓ Connaître les tendances actuelles de la communication alimentaire

- Comprendre les besoins et attentes des consommateurs
- L'importance de l'essentialité et de la sensorialité
- Identifier les leviers marketing et communicationnel les plus utilisés

✓ Le discours différenciant, les leviers de réussite

- Se distinguer face à la surenchère publicitaire
- Identifier vos valeurs différenciantes
- Mettre en musique ces valeurs : le marketing sonore

✓ Comprendre et adapter les différentes stratégies de communication

- Cibler son discours avec la polarité de communication : tradition/modernité, santé/plaisir
- Concevoir et adapter sa communication aux représentations des consommateurs

➤ Atelier

- Diagnostiquer une campagne de communication d'une marque innovante dans le secteur agro-alimentaire
- Concevoir une campagne de communication pour ses propres produits
- Exploiter les données issues des panels de consommateurs



Les + Sayens :

- 30 ans d'expérience
- Interventions de spécialistes
- Ateliers pratiques
- Echanges personnalisés
- Hall de Technologie Alimentaire (2000 m², équipements pilotes)

Retrouvez toutes nos formations sur : www.sayens-agroalimentaire.fr

Bulletin d'inscription

vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.sayens-agroalimentaire.fr



Code formation :

Date :

Coût unitaire (€ HT) :

Total* (€ HT) :

* En fonction du nombre de participant et des réductions éventuelles

Tarif préférentiel

50 % à partir
du 2^{ème} participant !

Formulaire à retourner
par @

Chantal.boras@sayens.fr

ou par courrier

Chantal Boras
SAYENS Agroalimentaire
Hall de Technologie Alimentaire
Rue Claude Ladrey
21000 DIJON

Le coût comprend les frais pédagogiques et les documents remis aux participants ainsi que les pauses café et les déjeuners. Sayens Agroalimentaire est également un organisme de formation agréé (n° d'agrément : 26-21-02490-21), ce coût est donc imputable sur vosre budget de formation continue (dont l'utilisation est obligatoire pour toutes les entreprises). Contactez votre OPCA ou renseignez-vous auprès de votre société.

Participant(s) *(utilisez plusieurs bulletins si vous inscrivez plus de 2 personnes)*

① Mme/M. Prénom NOM :

Fonction :Tél direct :

Email :

② Mme/M. Prénom NOM :

Fonction :Tél direct :

Email :

Société :

Adresse :

Tél : Activité :

N° TVA : N° SIRET :

Email : Code NAF :

Taille : PME (< 2000 salariés dans le monde)

Grand groupe

Public

Signataire de la convention : Mme/M Prénom NOM :

Fonction :

Email :

Tél direct :

Règlement : Société Organisme de financement :

Si organisme de financement, n° de dossier (obligatoire) :

Adresse de facturation (si différente de la société) :

Signature et cachet
de la société (obligatoires) :

- Conditions générales -

INSCRIPTION

Le nombre de participants étant volontairement limité à 20 personnes, nous vous invitons à réserver vos places sans tarder à l'aide du bulletin ci-dessous. Nous confirmerons alors votre inscription par courriel.

Toute inscription est suivie de l'établissement d'une *convention de formation* entre SATT Sayens et votre Société. Une *convocation* vous sera adressée environ deux semaines avant la formation, accompagnée d'un *plan d'accès* à nos locaux ainsi que d'une *liste d'hôtels* situés à proximité. A la fin du stage, une *attestation de présence* sera établie et accompagnera la *facturation* adressée à votre service formation ou à l'organisme finançant votre participation.

MODIFICATION OU ANNULATION

SATT Sayens se réserve la possibilité de modifier le programme prévisionnel sans changer le thème général de la formation. Le programme définitif sera alors joint à la convention de stage envoyée avant la formation.

SATT Sayens se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant. Les participants seront alors prévenus au moins une semaine avant et leurs inscriptions reportées à la session suivante.

En cas d'annulation du participant (à confirmer par écrit) intervenue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des frais d'inscription restent dus. Pour une annulation le jour même de la formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée. Les participants peuvent se faire remplacer à tout moment.

Votre signature et le cachet de votre entreprise implique l'acceptation des conditions générales d'inscription